Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_32-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	11	2	13

Date de convocation
22/04/2026
Date d'affichage
29/04/2026

L'an 2026, le 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DE FONSECA Stéphanie, SANQUER Fabien, KEROAS Jean Marie
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica, TOBIE Guillaume
Excusé(s) ayant donné procuration : DELAUNAY René (pouvoir à Stéphane AUVRET), PITON Benoît (pouvoir à Joël CANN)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_32 Election des membres de la CAO

M. le Maire indique que la CAO, Commission d'Appel d'Offres, est une commission composée de membres issus de l'assemblée délibérante. Elle a notamment pour rôle, dans le cadre des procédures de marchés publics passées en appel d'offres :

-d'examiner les candidatures et les offres
-de choisir l'offre économique la plus avantageuse
-de déclarer la procédure infructueuse
-de donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.
La liste déposée est la suivante :

Titulaires	**Suppléants**
Guillaume TOBIE	Morgane-Katell CHATELAIN
Stéphane AUVRET	Jean Marie KEROAS
Fanny LE BOT	René DELAUNAY

Le vote est à scrutin secret mais l'assemblée délibérante peut « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter au scrutin public (tour à tour, chacun est appelé à exprimer son vote publiquement).

Les résultats sont les suivants : -la liste déposée a obtenu 13 voix

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_32-DE

Le conseil municipal, après vote public, à l'unanimité :

- ELIT les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Titulaires	**Suppléants**
Guillaume TOBIE	Morgane-Katell CHATELAIN
Stéphane AUVRET	Jean Marie KEROAS
Fanny LE BOT	René DELAUNAY

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN